le cnam
Intec

Institut national destechniques économiques et com ptables

Conventions de stage obligatoire à l'Intec de Paris

À défaut d'une activité professionnelle dans les quatre dernières années dans un service comptable ou financier, les élèves inscrit·e·s à l'Intec peuvent bénéficier de conventions de stage obligatoire de la part de l'Intec**:**

UE TEC 123 pour le DGC
UE TEC 217 pour le DSGC
UATEOB pour la licence Licence CCA
UE TEC 537 pour le Master CCA Intec

Les conventions de stage obligatoires sont téléchargeables sur votre compte Moodle, onglet "Votre scolarité au Cnam Intec", rubrique "Votre stage".

Durée

La durée minimale ou maximale d'un stage dépend du diplôme pour lequel ce stage est obligatoire. Ces durées sont :

pour le DGC et la Licence CCA: minimum 8 semaines (équivalent temps plein), maximum 6 mois ;
pour le DSGC et le Master CCA Intec : minimum 16 semaines (équivalent temps plein), maximum 6 mois.

Stage pendant les vacances

Un élève suivant la formation du DGC, du DSGC ou de la Licence CCA et du Master CCA Intec et prévoyant de faire un stage obligatoire, a la possibilité de faire ce stage pendant les vacances (entre les examens finaux et les inscriptions de l'année suivante). L'Intec délivre des conventions de stage pour un stage se terminant avant le 30 septembre de l'année suivante de l'inscription.

Nous rappelons toutefois que pour les élèves inscrits en UE 123 / UATEOC, le rapport de stage est à rendre début mai et que pour ceux inscrits en UE 217 ou 537, le mémoire d'études est à rendre début septembre.

Attention !

Les élèves doivent prendre leurs dispositions suffisamment tôt pour tenir compte du délai de traitement des conventions de stage ainsi que des périodes de fermeture des services du Cnam. Le service accueil-orientation de l'Intec étant fermé du 21.07.2023 au 28.08.2023 inclus, aucune convention de stage ne sera signée pendant cette période.

Trois exemplaires de la convention de stage doivent être d'abord **remplis et signés par l'élève et l'entreprise**, puis retournés au service Accueil et stage de l'Intec, accompagnés de l'**attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile du stagiaire**. La direction de l'Intec prévoit un délai pouvant aller jusqu'à 10 jours avant de signer les conventions et d'en renvoyer un exemplaire à l'employeur et un autre à l'élève.

Télécharger la note explicative sur les conventions de stage